

UN **PROJET** POUR UN
TERRITOIRE
attractif où il fait bon vivre



GRAND PARIS
**SEINE
& OISE**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Vue de la Seine depuis Rolleboise

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE



Cécile Zammit-Popescu
Présidente



Suzanne Jaunet
1^{re} Vice-présidente déléguée aux espaces publics et aux relations aux communes



Sandrine Dos Santos
2^e Vice-présidente déléguée au tourisme



Franck Fontaine
3^e Vice-président délégué au développement durable



Sabine Olivier
4^e Vice-présidente déléguée au sport



Laurent Brosse
5^e Vice-président délégué à la culture



Fabienne Devèze
6^e Vice-présidente déléguée à l'habitat et aux relations avec le monde agricole



François Garay
7^e Vice-président délégué aux politiques contractuelles



Annette Peulvast-Bergeal
8^e Vice-présidente déléguée à l'enseignement supérieur



Gilles Lécole
9^e Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement



Pierre-Yves Dumoulin
10^e Vice-président délégué à l'aménagement et au projet Eole



Pascal Poyer
11^e Vice-président délégué aux finances



Stéphane Champagne
12^e Vice-président délégué à la gestion des déchets



Yann Perron
13^e Vice-président délégué à l'axe Seine



Eddie Aït
14^e Vice-président délégué aux mobilités



Raphaël Cognet
15^e Vice-président délégué au développement économique



Maryse Di Bernardo
1^{re} Conseillère déléguée à l'urbanisme



Michel Lebouc
2^e Conseiller délégué aux achats et à la commande publique



Catherine Arenou
3^e Conseillère déléguée à la politique de la ville



Jean-Marie Ripart
4^e Conseiller délégué aux ressources humaines



Evelyne Placet
5^e Conseillère déléguée au foncier



Dominique Turpin
6^e Conseiller délégué à l'éclairage public



Djamel Nedjar
7^e Conseiller délégué au numérique



Jean-Claude Bréard
8^e Conseiller délégué aux affaires générales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACHÈRES : Marc **HONORE** (Maire), François **DAZELLE**, Annie **DEBRAY-GYRARD**, Suzanne **JAUNET**, Jacques **TANGUY**, Louis-Armand **VIREY**. **ANDRÉSY** : Lionel **WASTL** (Maire), Laurence **ALAVI**, Isabelle **MADEC**. **ARNOUVILLE-LÈS-MANTES** : Rémy **BOUTON** (Maire). **AUBERGENVILLE** : Gilles **LECOLE** (Maire), Thierry **MONTANGERAND**, Sophie **PRIMAS**. **AUFFREVILLE-BRASSEUIL** : Serge **ANCELOT** (Maire). **AULNAY-SUR-MAULDRE** : Jean-Christophe **CHARBIT** (Maire). **BOINVILLE-EN-MANTOIS** : Daniel **MAUREY** (Maire). **BOUAFLE** : Sabine **OLIVIER** (Maire). **BREUIL-BOIS-ROBERT** : Bernard **MOISAN** (Maire). **BRUEIL-EN-VEXIN** : Martine **TELLIER** (Maire). **BUCELAY** : Paul **MARTINEZ** (Maire). **CARRIÈRES-SOUS-POISSY** : Eddie **AIT** (Maire), Philippe **BARRON**, Christophe **DELRIEU**, Françoise-Guyline **MERY**. **CHANTELOUP-LES-VIGNES** : Catherine **ARENOU** (Maire), Latifa **KHARJA**, François **LONGEAULT**. **CHAPET** : Benoît **DE LAURENS** (Maire). **CONFLANS-SAINTE-HONORINE** : Laurent **BROSSE** (Maire), Gaël **CALLONNEC**, Sophie **DEPORTES**, Christine **GUIDECOQ**, Mickaël **LITTIERE**, Laurent **MOUTENOT**, Charles **PRELOT**, Marie-Claude **REBREYEND**, Innocente Félicité **SATHOUD**, Josiane **SIMON**. **DROCOURT** : Dominique **PIERRET** (Maire). **ECQUEVILLY** : Marc **HERZ** (Maire). **ÉPÔNE** : Guy **MULLER** (Maire). **EVEQUEMONT** : Christophe **NICOLAS** (Maire). **FAVRIEUX** : Lionel **LEMARIE** (Maire). **FLACOURT** : Séverine **LE GOFF** (Maire). **FLINS-SUR-SEINE** : Philippe **MERY** (Maire). **FOLLAINVILLE-DENNEMONT** : Sébastien **LAVANCIER** (Maire). **FONTENAY-MAUVOISIN** : Dominique **JOSSEAUME** (Maire). **FONTENAY-SAINT-PÈRE** : Thierry **JOREL** (Maire). **GAILLON-SUR-MONTCIENT** : Marie-Christine **DUBERNARD** (Maire). **GARGENVILLE** : Yann **PERRON** (Maire), Anne-Marie **MALAIS**. **GOUSSONVILLE** : Fabrice **LEPINTE** (Maire). **GUERNES** : Pascal **BRUSSEAUX** (Maire). **GUERVILLE** : Evelyne **PLACET** (Maire). **GUITRANCOURT** : Patrick **DAUGE** (Maire). **HARDRICOURT** : Fabrice **POURCHE**. **HARGEVILLE** : Jean-Michel **VOYER** (Maire). **ISSOU** : Lionel **GIRAUD** (Maire). **JAMBVILLE** : Jean-Marie **RIPART** (Maire). **JOUY-MAUVOISIN** : Alain **BERTRAND** (Maire). **JUMEAUVILLE** : Jean-Claude **LANGLOIS** (Maire). **JUZIERS** : Cédric **GUILLAUME**. **LA FALAISE** : Maryse **DI BERNARDO** (Maire). **LAINVILLE-EN-VEXIN** : Martine **QUIGNARD** (Maire). **LE TERTRE-SAINT-DENIS** : Joël **MARIAGE** (Maire). **LES ALLUETS-LE-ROI** : Véronique **HOULLIER** (Maire). **LES MUREAUX** : François **GARAY** (Maire), Albert **BISCHEROUR**, Mireille **BLONDEL**, Papa Waly **DANFAKHA**, Diynaba **DIOP**, Patricia **HAMARD**, Honorine **KOENIG-FILISKA**, Hervé **RIOU**, Luis **SAINZ**. **LIMAY** : Djamel **NEDJAR** (Maire), Denis **BOURE**, Cécile **DUMOULIN**, Ghyslaine **MACKOWIAK**. **MAGNANVILLE** : Michel **LEBOUC** (Maire). **MANTES-LA-JOLIE** : Raphaël **COGNET** (Maire), Nathalie **AUJAY**, Clara **BERMANN**, Michael **BORDG**, Karim **BOURSALI**, Fabien **CORBINAUD**, Ibrahima **DIOP**, Jamila **EL BELLAJ**, Edwige **HERVIEUX**, Nicole **KONKI**, Albert **PERSIL**, Carole **PHILLIPE**, Jean-Luc **SANTINI**. **MANTES-LA-VILLE** : Sami **DAMERGY** (Maire), Ari **BENHACOUN**, Sabah **EL ASRI**, Cyril **NAUTH**, Annette **PEULVAST-BERGEAL**. **MÉDAN** : Karine **KAUFFMANN** (Maire). **MÉRICOURT** : Philippe **JUMEAUCOURT** (Maire). **MEULAN-EN-YVELINES** : Cécile **ZAMMIT-POPESCU** (Maire), Ergin **MEMISOGLU**. **MÉZIÈRES-SUR-SEINE** : Franck **FONTAINE** (Maire). **MÉZY-SUR-SEINE** : Fabrice **ZUCCARELLI** (Maire). **MONTALET-LE-BOIS** : Maël **WOTIN** (Maire). **MORAINVILLIERS** : Fabienne **DEVEZE** (Maire). **MOUSSEAUX-SUR-SEINE** : Gérard **OURS-PRISBIL** (Maire). **NÉZEL** : Dominique **TURPIN** (Maire). **OINVILLE-SUR-MONTCIENT** : Stéphane **JEANNE** (Maire). **ORGEVAL** : Hervé **CHARNALLET** (Maire). **PERDREAUVILLE** : Pascal **POYER** (Maire). **POISSY** : Sandrine **DOS SANTOS** (Maire), Karine **CONTE**, Michèle **DEBUISSER**, Lydie **GRIMAUD**, Christophe **LEFRANC**, Nathalie **MARTIN**, Patrick **MEUNIER**, Georges **MONNIER**, Jean-Jacques **NICOT**, Nelson de Jesus **PEDRO**, Aline **SMAANI**. **PORCHEVILLE** : Didier **MARTINEZ**. **ROLLEBOISE** : Maurice **BOUDET** (Maire). **ROSNY-SUR-SEINE** : Pierre-Yves **DUMOULIN** (Maire). **SAILLY** : Gérard **BEGUIN** (Maire). **SAINT-MARTIN-LA-GARENNE** : Stéphane **CHAMPAGNE** (Maire). **SOINDRES** : Jacky **LAVIGOGNE** (Maire). **TESSANCOURT-SUR-AUBETTE** : Paulette **FAVROU** (Maire). **TRIEL-SUR-SEINE** : Cédric **AOUN** (Maire), Sophie **KERIGNARD**, Bérengère **VOILLLOT**. **VAUX-SUR-SEINE** : Jean-Claude **BREARD** (Maire). **VERNEUIL-SUR-SEINE** : Fabien **AUFRECHTER** (Maire), Carole **GODARD**, Olivier **MELSENS**, Jean-Marie **MOREAU**. **VERNOUILLET** : Pascal **COLLADO** (Maire), Gaëlle **PELATAN**. **VERT** : Jocelyne **REYNAUD-LEGER** (Maire). **VILLENNES-SUR-SEINE** : Jean-Pierre **LAIGNEAU** (Maire).

3 Maires du territoire ne sont pas Conseillers communautaires : Yann **SCOTTE** (**Hardricourt**), Ketty **VARIN** (**Juziers**) et Alec **JALTIER** (**Porcheville**).



GPS&O, c'est quoi ? A quoi ça sert ? Des questions que nos habitants posent régulièrement à nos élus et auxquelles ce document peut apporter une réponse...

Nous sommes avant tout un territoire qui s'étire d'est en ouest, celui de la vallée de la Seine et de ses parallèles (autoroute, routes départementales et voies ferroviaires sur les deux rives), avec ses richesses (paysagères, culturelles...) mais aussi ses faiblesses (désindustrialisation, franchissement du fleuve...). Les espaces naturels et agricoles occupent les deux tiers de sa surface, tandis qu'un quart de sa population vit dans des quartiers en politique de la ville. Communes rurales et communes urbaines coexistent dans plusieurs bassins de vie.

Nous sommes aussi le résultat d'une fusion, imposée par la loi, de six EPCI, chacun avec sa propre histoire et son propre fonctionnement, une très grande et très jeune intercommunalité de 73 communes aux typologies diverses dans laquelle les élus, quelle que soit leur famille politique, ont dû apprendre à se connaître, à partager, à envisager l'avenir en commun.

Nous sommes au service des villages et des villes, solidaires et prêts aujourd'hui à avancer ensemble pour notre territoire et pour nos habitants.

Plusieurs démarches structurantes ont été engagées par GPS&O dès sa création et leur caractère d'urgence a conduit à repousser dans le temps notre projet de territoire. Mais ce temps a aussi permis à notre Communauté urbaine de se structurer et à notre territoire d'affirmer son identité.

Il reste cependant beaucoup à faire pour trouver notre équilibre : d'un côté la mise en œuvre de grands projets d'aménagements indispensables à notre développement, de l'autre l'exercice de compétences du quotidien, au cœur des attentes des habitants et des élus qui les représentent. C'est d'un côté l'enjeu de l'attractivité, de l'autre celui de la proximité et de la qualité de vie.

Le projet de territoire, issu d'un réel travail collaboratif, pose les ambitions et la feuille de route de notre Communauté urbaine, dans toute sa diversité. Il doit être appréhendé comme un document de référence utile, appelé à évoluer. Tandis que depuis deux ans, nous sommes entrés dans une décennie d'incertitudes économiques, climatiques et institutionnelles, notre devoir est sans cesse de nous adapter afin de répondre au plus près aux enjeux de notre territoire et aux besoins de nos administrés.

Ensemble, relevons le défi d'attirer de nouveaux entrepreneurs et investisseurs grâce à une politique ambitieuse d'aménagement, respectueuse de l'environnement, et une stratégie dynamique de développement économique. Ensemble, mobilisons-nous pour fidéliser nos habitants et accueillir de nouveaux arrivants grâce à un cadre de vie et un service public de qualité.

GPS&O, c'est un projet de territoire à mettre en œuvre avec fierté.

Cécile ZAMMIT-POPESCU
Présidente

INTRODUCTION

Depuis 1999, chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est incité à se doter d'un projet de territoire.

Plus de vingt ans se sont écoulés et depuis les lois MAPTAM et NOTRe, les projets de territoire ont été retranscrits dans le code général des collectivités territoriales (CGCT). Ils sont aujourd'hui la raison d'être des communautés, comme en témoigne l'article L. 5215-1 : « La communauté urbaine est un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave qui forment, à la date de sa création, un ensemble de plus de 250 000 habitants et qui s'associent au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire ».

Ce projet commun de développement urbain – mais aussi social et économique – et d'aménagement reste librement déterminé, dans le fond, la forme et le temps. Il existe aujourd'hui autant de projets de territoire que d'EPCI. Chaque démarche de construction est unique, tout comme l'est chaque intercommunalité par les spécificités qui lui sont propres.

Depuis la création de la Communauté urbaine, plusieurs documents structurants ont été produits : le programme local d'habitat intercommunal (PLHi), le plan climat air énergie territorial (PCAET) ou encore le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), contribuant ainsi à partager, avec les communes, les grandes orientations en matière de planification territoriale. D'autres sont en cours d'élaboration, comme le règlement local de publicité intercommunal (RLPi). La Communauté urbaine peut aussi s'appuyer sur son pacte fiscal et financier et sur son pacte de gouvernance.

Le pacte de gouvernance, adopté en mai 2021, définit les relations institutionnelles entre les communes et la Communauté urbaine tout en respectant la diversité du territoire et l'identité de chacune des communes membres. Il s'appuie sur quatre principes fondateurs : équité et confiance ; subsidiarité, solidarité et réciprocité ; complémentarité, coordination et partenariat ; communication, écoute, dialogue et transparence. Le pacte fiscal et financier vise à poser les principes d'un équilibre financier entre les communes et la Communauté urbaine.

Pour autant, il était nécessaire d'engager une démarche de projet de territoire pour produire une feuille de route communautaire comme une synthèse des orientations stratégiques évoquées dans de nombreux cadres sans pour autant être rendus lisibles ou prêts à être traduits en chantiers opérationnels. C'est dans cet objectif que s'est engagée la démarche de projet de territoire au printemps 2021. A l'appui de nombreuses études existantes et constituant déjà le fonds du diagnostic territorial, la démarche s'est attachée à ouvrir de nombreuses thématiques – tourisme, numérique, innovation sociale, énergie... – au travers de vingt ateliers thématiques, ouverts aux élus et aux agents de la Communauté urbaine, aux acteurs socioprofessionnels, associatifs, institutionnels du territoire et aux experts. Deux enquêtes, la première à destination des élus des communes et la seconde à destination des habitants, ont également été menées dans l'objectif de concerter les principales parties prenantes du projet communautaire.

L'heure est aujourd'hui à la synthèse de ces semaines d'échanges, riches en idées et témoignant d'une envie certaine d'engagement des uns et des autres pour ce territoire. Le projet de territoire réunit ainsi les ambitions exprimées et traduit les principales orientations qui en découlent, pour une Communauté urbaine tournée vers la proximité, dynamique et attractive, accessible et accueillante, solidaire et engagée. Le projet se décline ainsi en quatre axes, autour d'une grande ambition : un territoire attractif où il fait bon vivre.

UN TERRITOIRE ATTRACTIF OÙ IL FAIT BON VIVRE

TOURNÉ VERS
LA PROXIMITÉ

SOLIDAIRE
ET ENGAGÉ

DYNAMIQUE
ET ATTRACTIF

ACCESSIBLE ET
ACCUEILLANT





LES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DU PROJET DE TERRITOIRE



CHIFFRES-CLÉS



6 MOIS
dédiés à l'élaboration du projet de territoire de mars à septembre 2021



1 557 ÉLUS
consultés par voie numérique



1 CONSULTATION
auprès des habitants, des acteurs économiques et des associations par voie numérique



20 ATELIERS
en direct et en replay, à destination des élus et des acteurs du territoire



100 ACTEURS
mobilisés sur les ateliers

SOMMAIRE

- CARTE D'IDENTITÉ** 10-11
- UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LA PROXIMITÉ** 12
 - NOS MISSIONS 12
 - NOTRE AMBITION : GARANTIR LA QUALITÉ DES SERVICES DE PROXIMITÉ 13
 - LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS 14
 - Renforcer les interactions avec les communes dans la conception et la réalisation des opérations14
 - Adapter les services publics aux besoins des usagers14
 - Développer la mutualisation des services de proximité sur le territoire15
- UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF** 16
 - NOS MISSIONS16
 - NOTRE AMBITION : RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ17
 - LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS19
 - Construire la stratégie de développement économique19
 - Organiser l'offre commerciale au service d'une économie résidentielle20
 - Miser sur le tourisme, la culture, le sport et les loisirs21
- UN TERRITOIRE ACCESSIBLE ET ACCUEILLANT**22
 - NOS MISSIONS22
 - NOTRE AMBITION : MIEUX NOUS DÉPLACER ET HABITER LE TERRITOIRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ23
 - LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS24
 - Réussir l'arrivée d'EOLE pour l'ensemble du territoire24
 - Agir avec équité sur la qualité résidentielle24
 - Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité25
- UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ENGAGÉ** 26
 - NOS MISSIONS26
 - NOTRE AMBITION : MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET PROTÉGER NOS RESSOURCES POUR DEMAIN27
 - LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS28
 - Intensifier nos actions de solidarité sur nos politiques publiques28
 - Faire de la Communauté urbaine un territoire de rencontres28
 - Protéger nos ressources pour demain29





73 COMMUNES

421 000 habitants

840 habitants au km²

Évolution de la population +0,7% (France -0,2%)

CARTE D'IDENTITÉ



La Seine à Vélo
De Paris à la Mer



270 km
d'aménagements
cyclables

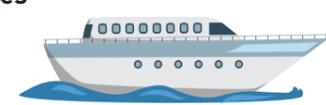
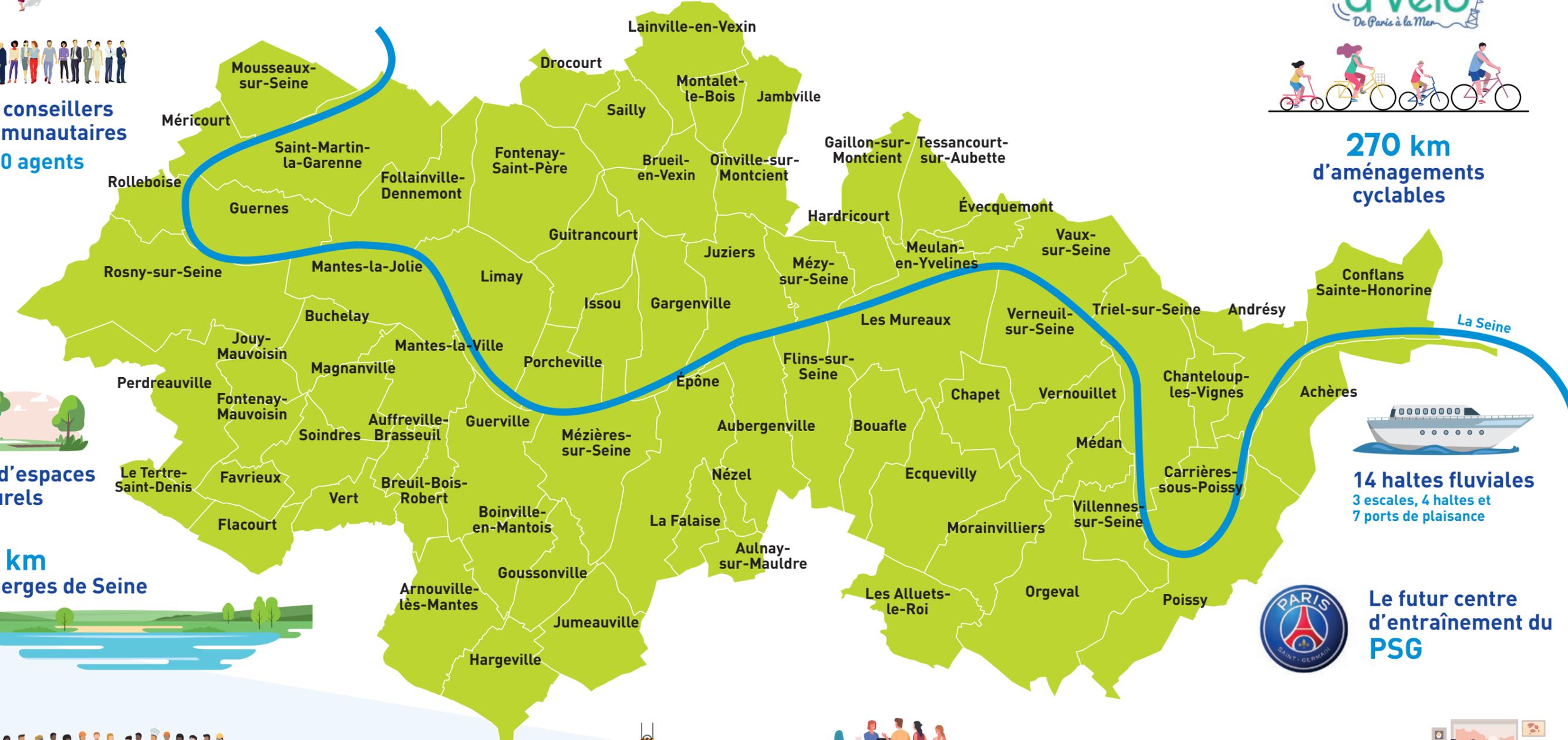


**141 conseillers
communautaires**
1 000 agents



**2/3 d'espaces
naturels**

90 km
de berges de Seine



14 haltes fluviales
3 escales, 4 haltes et
7 ports de plaisance



**Le futur centre
d'entraînement du
PSG**



126 000 emplois
1 emploi sur 5 dans l'industrie
30% → Taux d'emploi des jeunes

**2 secteurs
majeurs**



Automobile
(PSA, Renault)
Aéronautique
(Ariane, Safran)



523 000
nuitées touristiques



Le futur RER E,
ligne la plus interconnectée
d'Île-de-France



13 musées
et sites patrimoniaux



UN TERRITOIRE TOURNÉ VERS LA PROXIMITÉ



NOS MISSIONS

Aujourd'hui en France, plusieurs compétences « de proximité » sont exercées à l'échelle intercommunale. Il revient ainsi à la Communauté urbaine, en tant qu'établissement de coopération, la responsabilité de gérer des services d'intérêt collectif – assainissement et eau potable, collecte et traitement des déchets ménagers ou encore voirie – dans un objectif d'optimisation des moyens.

Toutefois, pour les habitants, la commune reste encore le principal point d'entrée sur tout ce qui touche à leur quotidien. Aussi, si la Communauté urbaine répond pleinement à ses prérogatives quand elle intervient sur la voirie ou qu'elle organise la collecte des déchets, son engagement va au-delà de la seule mise en œuvre des compétences : il porte aussi sur la construction même de celle-ci comme sur la qualité de service à apporter aux usagers.

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

EN MATIÈRE DE PROXIMITÉ

- ▶ Création, aménagement et entretien de la voirie, signalisation, parcs de stationnement
- ▶ Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- ▶ Assainissement et eau potable
- ▶ Gestion et entretien des équipements culturels ou sportifs d'intérêt communautaire
- ▶ Aménagement des infrastructures pour la mobilité



VOIRIE

1 400 km de voirie,
le plus grand patrimoine
en France après la Métropole
du Grand Paris

27 500 interventions
par an



DÉCHETS

160 000 tonnes
de déchets collectés
et traités par an

385 kg par an
et par habitant



ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE

2 126 km
de réseaux

1 habitant sur 3
bénéficie d'un système collectif
d'adoucissement de l'eau

NOTRE AMBITION : GARANTIR LA QUALITÉ DES SERVICES DE PROXIMITÉ

La proximité nous oblige à prendre en compte les besoins de celles et ceux qui vivent et travaillent sur notre territoire. Les épreuves récentes liées à la crise sanitaire ont mis en évidence ce qui comptait le plus pour les habitants dans leur quotidien : la sécurité, la fonctionnalité et la propreté de leur environnement immédiat.

Qu'il s'agisse d'intervenir sur un raccordement d'eau potable, d'opérer une maintenance sur un équipement sportif ou encore de nettoyer une place, la réponse apportée doit être rapide, efficace et adaptée. C'est le sens de la qualité de service et c'est le sens de l'engagement de la Communauté urbaine auprès de ses communes d'une part et de ses citoyens-usagers d'autre part.

Cet engagement s'exprime à travers plusieurs ambitions : politique, organisationnelle, d'information et de communication, d'équité du niveau de service.

Une ambition politique

Les services publics de proximité ont vocation à être articulés, suivis et évalués avec les communes, en veillant à s'appuyer sur des modes de concertation et d'échanges garantissant autant l'écoute que la recherche d'équité et de solidarité dans les décisions engagées, dans l'intérêt des habitants.

Si nos orientations en matière de fonctionnement et d'investissement sont guidées par leur quotidien, elles doivent aussi prendre en compte un contexte plus global. En effet, le développement du numérique, l'accès des entreprises aux matériaux, le coût des matières premières, les moyens affectés aux collectivités ou encore les épisodes météorologiques extrêmes sont autant de facteurs qui peuvent davantage être anticipés. C'est pourquoi la responsabilité politique de penser le cadre de vie à la fois sur du court et sur du long terme doit être collective.

Une ambition organisationnelle

Faisant écho à l'ambition politique, l'organisation administrative et technique des services intervenant en proximité doit être plus lisible et efficace, par la clarification des interlocuteurs, des procédures et des interactions. L'organisation doit être structurée pour favoriser une performance de l'action et une adaptation aux évolutions des pratiques comme des moyens.

Une ambition d'information et de communication

La mobilisation d'outils adaptés aux usagers doit permettre de simplifier et d'optimiser les sollicitations comme les réponses apportées. La place du numérique dans le quotidien des individus grandit et appelle à diversifier les modes de transmission d'informations. Les usagers doivent pouvoir communiquer aisément leurs besoins, auprès d'interlocuteurs identifiés : les missions de proximité ne peuvent être exercées efficacement sans prendre en compte les remarques exprimées.

“Être simultanément souple et robuste, performant et sobre”

Une ambition d'équité du niveau de service

Les services publics de proximité nécessitent de s'adapter à l'hétérogénéité de notre territoire en prenant davantage en compte les pratiques des habitants et les limites administratives. En effet, notre communauté réunit en son sein de nombreuses communes rurales, dont les singularités et les besoins spécifiques ne peuvent être ignorés : les modes de vie et les espaces à préserver ont leurs particularités dans les territoires à faible densité. Pour autant, plus de 8 habitants sur 10 vivent dans des communes de plus de 5 000 habitants et s'ancrent dans un quotidien davantage urbain, avec la proximité de villes moyennes et de la métropole francilienne.

C'est en s'accordant sur un niveau de service équitable et solidaire plus qu'uniforme et égalitaire que nous garantirons une qualité de service pour nos habitants. Un niveau de service équitable repose sur une recherche de sobriété dans un contexte de transition écologique : l'accompagnement et la sensibilisation vers des pratiques plus vertueuses sont à rechercher.

Ces ambitions impliquent de repenser le modèle d'intervention communautaire et d'être simultanément souple et robuste, performant et sobre. Ce modèle doit être pensé en concertation avec les parties prenantes – les communes avant tout – et prendre en compte l'intérêt comme les pratiques contemporaines des habitants. Enfin, il nécessite de s'appuyer davantage sur le levier de la mutualisation, comme moyen de rationalisation et de performance.



LES GRANDS ENJEUX

▶ EN MATIÈRE DE PROXIMITÉ

- ▶ La maîtrise des coûts dans une économie mondialisée soumise à de fortes variations
- ▶ Le développement des téléservices en complément des accueils traditionnels
- ▶ La recherche de sobriété – énergétique, économique – dans les pratiques des individus comme de la puissance publique
- ▶ La mutualisation comme levier de rationalisation et de performance



91% des français utilisent les services administratifs en ligne

LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS

✓ **Renforcer les interactions avec les communes dans la conception et la réalisation des opérations**

Qu'il s'agisse de décisions sur le renforcement de lignes de bus, sur la cadence de passage de la balayeuse, sur le déploiement d'outils de suivi des travaux ou encore sur la définition de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI), la Communauté urbaine doit être dans une dynamique partenariale avec les communes, leurs élus et leurs administrations.

Cette dynamique implique en premier lieu d'intensifier, au sein des services de la Communauté urbaine, les actions transversales pour favoriser une meilleure connaissance des opérations sur le terrain et une information plus complète auprès des communes.

Elle s'appuie également sur des modalités d'échanges adaptés et réguliers, qu'il s'agisse d'outils dédiés ou d'espaces de dialogue identifiés avec les communes.

Enfin, cette dynamique vient renforcer le principe des « communes portes d'entrée » pour les habitants-usagers des services publics de proximité. Celles-ci ont ainsi la capacité d'apporter un premier niveau de réponse à leurs habitants et de les orienter, si besoin, vers la Communauté urbaine. Ce processus implique une coordination efficace entre les services et les interlocuteurs désignés.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Clarifier la notion de « commune porte d'entrée » en précisant les rôles respectifs des communes et de la Communauté urbaine, les interlocuteurs pour chacun et les modalités d'intervention auprès des habitants-usagers

- ▶ Faire évoluer les outils pour une meilleure gestion et transmission de l'information en temps réel
- ▶ Mettre en place des conventions de gestion pour les communes volontaires et éligibles
- ▶ Organiser régulièrement des rencontres entre CTC* et services municipaux
- ▶ Faire vivre les instances et les espaces politiques de travail, d'échanges et de décision tels qu'identifiés dans le pacte de gouvernance

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Produire un schéma communautaire des accueils du territoire

✓ **Adapter les services publics aux besoins des usagers**

La qualité de service doit pouvoir se mesurer à l'aune de la satisfaction des usagers, par une réponse adaptée à leurs besoins : d'information et de bonne prise en compte de leurs attentes, d'action réactive et performante mais aussi de repères qui induisent des niveaux de services définis en fonction des bassins de vie plutôt que des seules limites communales.

L'information et la communication nécessitent de s'appuyer sur les outils les plus utilisés, et notamment le numérique par les téléservices, sans pour autant négliger celles et ceux qui ont besoin d'un contact humain par les accueils physiques ou téléphoniques. Quel que soit le mode de prise de contact, le premier interlocuteur saisi, qu'il s'agisse de la commune ou de la Communauté urbaine, doit pouvoir recueillir le besoin et apporter des premiers éléments de réponse.

La réponse apportée par la Communauté urbaine sur les actions de proximité suppose de s'inscrire dans une cohérence géographique et temporelle : les besoins situés sur un secteur ne sont pas forcément les mêmes que sur un autre, les saisons rythment différemment les interventions. Il importe de développer la notion de niveaux de service à partir de facteurs d'usages, de pratiques, mais aussi des enjeux relatifs à la rationalisation des moyens et à la transition écologique auxquels nous devons tous être sensibilisés.

Enfin, la satisfaction des usagers doit pouvoir être évaluée régulièrement, dans le cadre d'une coopération à mettre en place avec les communes, dans une recherche d'amélioration permanente.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Produire un diagnostic sur l'accès au numérique des usagers du territoire
- ▶ Définir des niveaux de service en lien avec les communes sur des échelles de bassins de vie
- ▶ Outiller et accompagner les communes (guides, formations) – pour apporter aux habitants-usagers un premier niveau de réponse à leurs demandes

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Proposer des adaptations d'ouverture des horaires de nos équipements
- ▶ Développer une application numérique regroupant les demandes et services en ligne de la Communauté urbaine (déchets, eau et assainissement, billetterie, travaux...) et permettant aux habitants-usagers de signaler des incidents
- ▶ Evaluer, à intervalles réguliers, la satisfaction des habitants
- ▶ Viser le label Marianne pour la qualité de service aux usagers avant la fin du mandat

✓ **Développer la mutualisation des services de proximité sur le territoire**

La mutualisation des services permet à la fois d'ouvrir le champ des possibles et de multiplier les marges de manœuvre des acteurs publics. Elle représente un véritable levier de rationalisation des moyens pour l'ensemble des parties prenantes et peut contribuer pleinement à améliorer l'efficacité de l'action de proximité.

Si elle est déjà pratiquée sur le territoire, qu'il s'agisse de mutualisations entre communes ou avec la Communauté urbaine sur des actions de support, elle peut encore s'intensifier au bénéfice des usagers.

Au sein du territoire de la Communauté urbaine, elle passe par la mise en place d'actions concrètes, faciles à mettre en œuvre. Elle doit pouvoir produire des résultats rapides et valoriser ainsi la capacité d'intervention des acteurs de proximité.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Soutenir les initiatives de mutualisation par un accompagnement support de la Communauté urbaine
- ▶ Valoriser les projets mutualisés entre plusieurs communes
- ▶ Mettre en place un système de partage de matériel et d'équipement entre communes

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Développer les réseaux entre administrations pour promouvoir la mutualisation
- ▶ Identifier avec les communes les groupements de commande pouvant répondre à leurs besoins

SERVICE PUBLIC



**+ proche
+ simple
+ efficace**

* Centres techniques communautaires



UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET ATTRACTIF



NOS MISSIONS

La Communauté urbaine est pleinement compétente en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, ainsi qu'en aménagement de l'espace communautaire.

A ce titre, elle propose une offre foncière à destination des entreprises, accompagne le développement de filières, soutient l'économie locale et circulaire et gère les équipements sportifs et culturels communautaires. Elle remplit également des missions de promotion touristique de son territoire par le biais de son Office du tourisme intercommunal (OTI).

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

▶ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ

- ▶ Valorisation de son écosystème économique et industriel
- ▶ Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité
- ▶ Programmes d'aménagement communautaire avec secteurs d'aménagement
- ▶ Promotion de ses atouts touristiques
- ▶ Construction, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7 parcs d'activité économique (PAE) & 12 incubateurs et hôtels d'entreprises



SPORT & CULTURE

19 équipements



TOURISME

1 office de tourisme intercommunal (OTI)

113 000 utilisateurs du site web en 2021

NOTRE AMBITION : RENFORCER L'ÉCONOMIE LOCALE ET DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ

Le territoire de la Communauté urbaine, entre la métropole parisienne et la Normandie, est un territoire de flux. Son activité économique est marquée par de multiples forces centrifuges et par un héritage industriel fort avec des entreprises de renom dans les secteurs de l'automobile ou de l'aéronautique. Ces secteurs, en pleine transition, amplifient la difficulté à construire une identité et brouillent parfois la lisibilité de notre potentiel d'attractivité. Il reste un territoire jeune, fort d'un potentiel touristique et d'une capacité de développement axée sur la Seine qui restent encore aujourd'hui à optimiser.

Les données démontrent que notre modèle de développement pendulaire, avec une forte circulation des richesses, la plupart du temps produites ici mais consommées ailleurs, présente un certain essoufflement et un risque de décrochage face aux évolutions démographiques d'une part, aux enjeux de la transition écologique d'autre part, et enfin, à la présence d'une activité économique fortement concurrentielle dans les territoires voisins. Il est primordial de renforcer notre économie locale en prenant en compte à la fois les aspirations des acteurs socio-économiques et celles des habitants et de développer notre attractivité par la valorisation de l'ensemble de nos potentiels.

✓ Une ambition de transformation par un nouveau modèle de développement

Les dernières années ont fortement mis à l'épreuve notre modèle de développement avec d'une part, la fermeture de plusieurs sites économiques et d'autre part, l'augmentation des flux pendulaires qui ont pour conséquence une plus faible captation des richesses produites localement.

Notre territoire est par ailleurs impacté par de nombreux changements de tout ordre qu'il convient de prendre en compte : un solde migratoire positif, qui traduit l'installation de populations nouvelles, une transition économique de notre secteur industriel qui diversifie ses activités et ses modes de fonctionnement, et une évolution dans les modes de vie des individus, qui recherchent davantage d'équilibre entre leur vie professionnelle et personnelle.

Aussi, nous devons porter l'ambition claire de développer notre territoire avec et pour ses habitants dans un cercle vertueux relocalisé. La dépendance aux territoires voisins est forte tandis que notre appareil productif local, diversifié, l'est tout autant. Il nous appartient de réinterroger notre modèle de développement : sa reconfiguration doit contribuer à une ré-autonomisation de notre territoire et s'adapter aux défis de la transition écologique. Pour autant, les partenariats avec nos voisins doivent se développer dans une logique de complémentarité et de coopération permanente.

“Développer notre territoire avec et pour ses habitants dans un cercle vertueux relocalisé”

✓ Une ambition d'accompagnement des communes dans leurs projets de revitalisation

La multipolarité de notre territoire a souvent été mise en avant comme notre spécificité la plus marquante. Elle est une réalité pour nos habitants dans leurs pratiques quotidiennes comme pour notre activité économique et s'intensifie, tandis qu'une population nouvelle exprime la volonté de vivre et de travailler dans des villes à taille humaine, mixant la qualité du cadre de vie avec le potentiel d'emploi.

Le maillage de nos villes constitue une richesse qui nous invite à penser l'articulation entre les villes et les bourgs du territoire mais aussi en accompagnant et en soutenant leurs projets de revitalisation.

Aujourd'hui, les programmes de rénovation urbaine, les projets liés aux dispositifs « Action cœur de ville » ou « Petites villes de demain » ou encore les projets d'aménagement urbains ciblés répondent aux objectifs de revitalisation des communes et de leurs bassins de vie.



✓ Une ambition pour la Seine

Notre fleuve s'impose comme une autoroute fluviale pour le transport de marchandises, une destination touristique évidente entre Paris et la Normandie et une composante indissociable de l'attractivité des villes situées dans sa proximité. La Communauté urbaine a également la responsabilité d'être exemplaire dans la préservation de la biodiversité et dans la gestion des milieux humides et des risques d'inondation.

La Seine a toujours été au cœur du projet communautaire et doit le rester : à la fois industrielle et touristique, urbaine et récréative, selon les segments qui la composent. Elle a la capacité de faire levier pour une économie logistique raisonnée localement et à être un maillon national et international du transport fluvial avec le développement du portuaire.

L'axe Seine constitue enfin un réseau d'acteurs et de partenaires, de Paris jusqu'au Havre. La Communauté urbaine doit pouvoir mieux exister dans ce réseau et porter ses ambitions locales au service de sa population comme nationales au service de l'intérêt général.

“La Seine a toujours été au cœur du projet communautaire et doit le rester : à la fois industrielle et touristique, urbaine et récréative”

LES GRANDS ENJEUX

▶ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET D'ATTRACTIVITÉ

- ▶ Les alternatives au transport routier avec le développement du fluvial
- ▶ L'émergence des économies circulaires, sociales et solidaires
- ▶ Le développement du e-commerce et le commerce de proximité
- ▶ L'essor des villes petites et moyennes à taille humaine, redynamisées
- ▶ La valorisation d'un cadre de vie préservé et attractif après la crise sanitaire
- ▶ Le développement d'un tourisme de proximité, respectueux de l'environnement

EN 2021 SUR LA SEINE



22 millions de tonnes de marchandises transportées



1 million de camions évités sur les routes

LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS

✓ Construire la stratégie de développement économique

Nos ambitions convergent vers un objectif : construire une stratégie de développement économique qui puisse se traduire en actions opérationnelles à court terme et se projeter sur le long terme. Les crises récentes à l'échelle nationale et mondiale, comme les évolutions sociétales marquées par l'ère du numérique, nous alertent sur la nécessité d'un modèle de développement résilient et suffisamment robuste pour pallier les difficultés et réajuster les orientations. La transition industrielle et écologique appelle à repenser nos leviers d'attractivité tout en permettant, sans réserve, l'accueil de toutes les entreprises qui contribuent à créer de l'emploi. Certaines activités peuvent être développées autour de l'axe Seine, comme la logistique fluviale.

Notre stratégie suppose notamment de mieux intégrer les enjeux de l'économie résidentielle dans un objectif opérationnel de qualité de vie, tout comme les dynamiques multipolaires de revitalisation et le développement de l'axe Seine. Elle implique également de s'inscrire dans une approche systémique, prenant en compte les questions de formation, d'emploi et d'insertion des populations locales. Sa fonction ensemble permettra d'éviter la production de nombreux schémas en silos.

Enfin, elle devra se construire avec et pour les acteurs du territoire et les habitants, en abordant l'ensemble des champs du développement et de l'attractivité, qu'il s'agisse de l'industrie, de l'emploi, du tourisme, du sport ou de la culture.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Animer activement les réseaux professionnels d'entreprises, des grands comptes aux start-up locales en passant par nos petites et moyennes entreprises
- ▶ Poursuivre nos actions de soutien aux entreprises, notamment dans les secteurs de l'agriculture, du service à la personne, de l'économie sociale et solidaire, de l'artisanat et de l'économie circulaire
- ▶ Promouvoir les pépinières d'entreprises avec l'objectif d'accompagner les jeunes entrepreneurs
- ▶ Piloter l'offre foncière et la prospection, en lien avec les opérateurs partenaires et à l'appui d'une connaissance des friches et sites mutables
- ▶ Définir la stratégie de développement économique incluant plusieurs volets : commerce, parcs d'activité, espaces portuaires, aménagement économique, filières de demain, reconversion des friches

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Travailler avec les acteurs de l'emploi pour une meilleure insertion des jeunes
- ▶ Se connecter aux territoires voisins et au réseau des villes et métropoles de l'axe Seine pour mieux organiser les complémentarités, par exemple sur le canal Seine nord ou encore l'enseignement supérieur et la recherche
- ▶ Organiser des états généraux de l'économie locale avec les acteurs engagés



✓ Organiser l'offre commerciale au service d'une économie résidentielle

La question de la consommation, primordiale sur notre territoire multipolaire, doit être envisagée sous l'angle de l'économie résidentielle et être traitée comme un objectif à part entière. Le commerce a été particulièrement affaibli par la crise sanitaire, et nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle période d'inflation qui va peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Les modes de consommation évoluent aussi avec une accélération du recours aux plateformes en ligne et aux services de livraison. Si ces enjeux doivent naturellement être pris en compte, il reste difficile de présager de la durée et de la récurrence des crises extérieures ou de la rapidité des évolutions de nos comportements d'achat.

La stratégie d'offre commerciale à l'échelle communautaire permettra de répondre aux préoccupations souvent exprimées par les maires. Ces derniers ont souvent des marges de manœuvre trop faibles face aux grands projets commerciaux qui s'imposent parfois sur le territoire au mépris des efforts engagés dans la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

Il existe certes une armature de polarités commerciales, qui mérite toutefois d'être davantage coordonnée à l'échelle de la Communauté, en lien avec les acteurs des communes - élus, animateurs de centre-ville, etc. - pour mieux capter les richesses produites localement.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Soutenir les projets de revitalisation des communes et des bourgs via le fonds de concours et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE)
- ▶ Inciter les communes concernées à mobiliser les leviers juridiques de l'opération de revitalisation territoriale (ORT) sur la question du commerce en centre-ville et centre-bourg

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Développer les filières agro-alimentaires, restauration et hôtellerie à partir des projets déjà portés aujourd'hui par les communes : légumeries, moulins, hôtels de standing
- ▶ Mettre en œuvre un volet dédié au développement commercial communautaire au sein de la stratégie de développement économique



**43 points
de vente de
produits locaux**



**15 000
hectares
agricoles**

✓ Miser sur le tourisme, la culture, le sport et les loisirs

Le territoire regorge de sites touristiques, bien connus des habitants et découverts par les Franciliens en quête de pépites à visiter à proximité de la capitale, sur quelques heures ou le temps d'un week-end. Il dispose d'un fort potentiel de développement touristique de proximité et fluvial, particulièrement recherché sur les territoires soumis à forte influence métropolitaine. La Communauté urbaine peut s'appuyer sur l'Office de tourisme intercommunal et sur les initiatives engagées : le label Terres de Seine ou encore l'itinéraire cyclable La Seine à Vélo qui représentent autant de promesses d'une attractivité qui reste à découvrir, que de premières pierres à l'édifice d'un marketing territorial qui doit encore s'affirmer.

Enfin, nos équipements sportifs, culturels et de loisirs constituent un facteur d'attractivité essentiel pour les populations qui viennent s'y installer. Qu'ils soient gérés par la Communauté urbaine au titre de l'intérêt communautaire ou par les communes, il est nécessaire de porter un objectif collectif afin de mieux connecter leur gestion et leur offre à une stratégie générale d'attractivité qui dépasse nos limites administratives respectives. Sur le modèle de la politique culturelle déjà engagée, il nous reste à développer une stratégie commune autour du sport.

La culture et le sport sont de véritables vecteurs de cohésion sociale et doivent en ce sens être davantage tirés vers le haut, ensemble.

“La culture et le sport sont de véritables vecteurs de cohésion sociale”

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Poursuivre le développement de la marque Terres de Seine
- ▶ Valoriser la Seine à vélo et son écosystème d'acteurs
- ▶ Renforcer nos coopérations avec les communes sur les actions culturelles
- ▶ Mieux communiquer auprès des habitants sur les équipements communautaires et les grands événements de loisirs, sportifs et culturels

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Faire converger, au sein d'une stratégie d'attractivité, les réflexions sur l'économie, le tourisme, la culture, le sport et l'environnement
- ▶ Développer des bouquets de services – hôtels, transports, restauration – pour les participants à nos grands festivals (Eole Factory...)
- ▶ Identifier et valoriser le potentiel du territoire pour les nouvelles formes de tourisme : tourisme fluvial, tourisme de proximité francilien



UN TERRITOIRE ACCESSIBLE ET ACCUEILLANT



NOS MISSIONS

La Communauté urbaine n'est pas pleinement compétente en matière de mobilité et de déplacements. Contrairement aux autres communautés urbaines, elle n'est pas autorité organisatrice des mobilités. L'organisation de l'offre de transports est assurée par Ile-de-France Mobilités - IDFM, à l'échelle régionale. Après d'elle, la Communauté urbaine assure toutefois un rôle actif pour relayer les attentes des communes et est en relation étroite avec les opérateurs locaux. En revanche, elle est pleinement responsable des aménagements et équipements qui permettent l'accessibilité et les déplacements : voirie, ponts et passerelles, pistes cyclables, bornes de recharge pour véhicules électriques, parcs de stationnements.

Dans le cadre du projet de RER Est-Ouest Liaison Expresse (EOLE) reliant Paris à Mantes-la-Jolie, la Communauté urbaine est en lien avec les maîtres d'ouvrage du projet, SNCF Réseau et IDFM. Elle est compétente pour l'aménagement des pôles gares, qu'il s'agisse de concevoir les pôles d'échanges multimodaux ou les nouveaux « quartiers-gares » qui pourront accueillir demain de nouvelles populations du fait de la mise en service d'EOLE.

Enfin, la Communauté urbaine est compétente en matière d'habitat : elle doit assurer un équilibre social de l'habitat sur son territoire, par exemple avec des outils comme le programme local de l'habitat intercommunal (PLHi) ou d'actions comme les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

NOTRE AMBITION : MIEUX NOUS DÉPLACER ET HABITER LE TERRITOIRE DANS UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ

Le défi du développement qui s'impose à nous, pour nos habitants, entreprises et acteurs socio-économiques d'aujourd'hui et de demain, ne pourra être relevé sans penser une accessibilité à l'échelle de notre territoire, une connexion aux régions voisines et une qualité résidentielle qui prenne en compte tous les modes de vie et de transport. Les atouts pour être un territoire hospitalier sont là. Mais pour y parvenir, il nous revient de créer et d'amplifier notre action, en matière de mobilité, d'habitat, d'aménagement et de préservation des espaces naturels.

✓ Une ambition de connexions et d'ouverture

L'arrivée d'EOLE est une opportunité unique de transition pour notre territoire, qui renvoie une image d'espace intermédiaire, de flux, de passage, vers un territoire de centralités, intelligemment maillé, connecté et ouvert au monde. Nous l'avons compris depuis plusieurs années, en témoignent à la fois les énergies consacrées au projet EOLE par la Communauté urbaine, mais aussi la reconnaissance des pouvoirs publics, l'Etat, le Département des Yvelines, la Région Ile-de-France, qui nous donnent toute confiance pour construire, à partir de cette liaison ferroviaire, un véritable projet d'avenir pour l'ensemble de notre territoire.

Toutefois, une vigilance doit être portée au maillage territorial pour qu'il s'inscrive au-delà du seul projet EOLE et de ses quartiers gares et une réflexion approfondie doit être menée sur les liaisons entre les communes et les rabattements vers les principaux pôles d'échanges multimodaux. C'est ainsi l'ensemble de nos connexions internes et externes qui nécessitent d'être reconfigurées (route, fleuve, modes doux), en portant une attention particulière au développement de la rive droite de la Seine.

Les liaisons entre les différents bassins de vie et d'emploi et l'ouverture vers les territoires voisins, notamment les espaces métropolitains, contribuent pleinement à notre attractivité. Ces liaisons et cette ouverture constituent le socle de renforcement des mobilités pour l'ensemble des communes, sur chaque rive de la Seine.

✓ Une ambition d'équité dans l'accès à la mobilité et à l'habitat

La Communauté urbaine est composée d'une mosaïque de bassins et de modes de vie, qui accueillent une population très diversifiée. Il nous appartient de veiller à répondre, sur un principe d'équité, à l'ensemble des aspirations de nos habitants et en portant une attention particulière aux plus fragiles. Nos actions en matière d'amélioration de l'offre de transport, de rénovation de l'habitat dégradé ou de création de logements neufs permettront un développement équilibré du territoire, en pensant les complémentarités entre les secteurs géographiques.

Nous ne pouvons ignorer les risques d'isolement de certains bourgs ruraux ou de quartiers prioritaires tandis que nous envisageons de nouveaux quartiers à destination de foyers plus aisés.

Notre engagement pour la solidarité territoriale passe également par un accès équitable aux transports et à la qualité résidentielle, en cohérence avec notre volonté de préserver nos espaces naturels et agricoles comme nos stratégies d'aménagement urbain.

“L'arrivée d'EOLE est une opportunité unique de transition pour notre territoire”

✓ Une ambition d'hospitalité

Travailler l'offre de transport, la qualité résidentielle, les aménités urbaines et l'offre culturelle, sportive et de loisirs contribue à proposer à nos habitants un cadre de vie de qualité. C'est cette approche systémique de l'aménagement qui doit permettre de faire de notre territoire un territoire hospitalier et accueillant, où il fait bon vivre. Aux côtés notamment des communes et du Département des Yvelines, la Communauté urbaine continuera à soutenir l'émergence des projets urbains, tout en préservant son patrimoine naturel, un capital précieux en termes de qualité et de cadre de vie.

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

▶ EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE ET D'ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT

- ▶ Création, aménagement et entretien de voirie, signalisation, parcs de stationnement
- ▶ Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- ▶ Plan local d'urbanisme intercommunal
- ▶ Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi)
- ▶ Opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- ▶ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage



AMÉNAGEMENT

16 parcs de stationnement
(6 250 places)



HABITAT

3 357 logements sociaux réhabilités
& **2 058 logements construits**
en renouvellement urbain



GENS DU VOYAGE

6 aires d'accueil



LES GRANDS ENJEUX

▶ EN MATIÈRE D'ACCESSIBILITÉ ET D'ACCUEIL

- ▶ La dépendance à l'automobile dans une ère de raréfaction des énergies et matériaux
- ▶ La transition écologique et le recours aux mobilités douces
- ▶ Les recompositions des ménages qui impactent l'habitat

- ▶ Le phénomène des « néoruraux » dans une ère post-crise sanitaire
- ▶ Le développement du télétravail qui modifie les pratiques territoriales

“Depuis 2017, 2 millions de Français ont quitté la ville pour se rapprocher de la nature”



LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS

✓ Réussir l'arrivée d'EOLE pour l'ensemble du territoire

Le projet EOLE progresse : la Communauté urbaine est déjà bien engagée dans la mise en œuvre de neuf pôles d'échanges multimodaux et de quartiers de gares adjacents qui viendront accueillir la mise en service du nouveau RER. Ils reposent sur des périmètres d'intérêt communautaire, afin que la Communauté urbaine puisse y exercer ses compétences.

Il convient dès à présent de nous préparer à un doublement de la fréquentation des usagers dans ces secteurs, qui se déplaceront ensuite, par la route ou en transport, vers nos communes : EOLE va représenter un véritable service pour les habitants d'aujourd'hui mais doit aussi être au service des habitants de demain.

Nous devons poursuivre un objectif fort d'intermodalité en intensifiant notre action sur les nouveaux réseaux de transports urbains – comme l'illustre l'arrivée prochaine du Tram 13 – sur le stationnement ou encore sur les pistes cyclables.

Enfin, le développement et l'essor de la rive droite de la Seine appellent à une responsabilité de tous, au travers des projets de déplacements et de structuration de l'offre.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

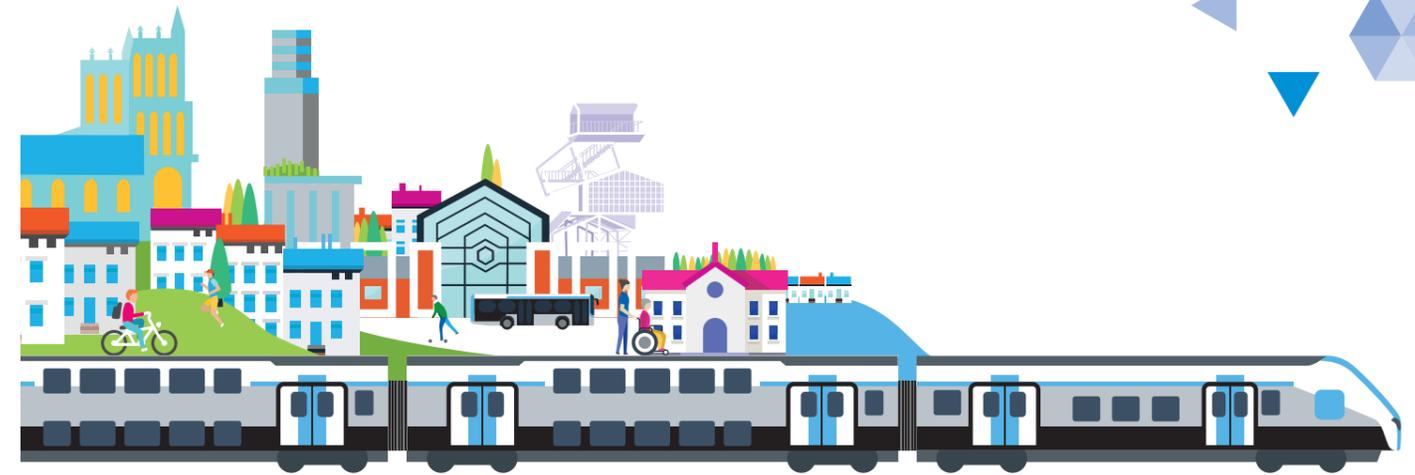
- ▶ Engager notre Plan local de mobilité en insistant sur le renforcement de l'offre de transports en commun, le rabattement vers les gares et les principaux pôles économiques
- ▶ Mettre en œuvre le schéma cyclable communautaire
- ▶ Favoriser un déploiement équitable du transport à la demande
- ▶ Déployer l'offre de trottinettes électriques

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Déployer les composantes de la « haute qualité de service » dans toutes nos gares
- ▶ Renforcer les espaces de concertation autour du projet EOLE dans une logique d'amélioration constante

✓ Agir avec équité sur la qualité résidentielle

Notre action va permettre de donner des perspectives de trajectoire résidentielle, prioritairement aux habitants des quartiers de renouvellement urbain et de bourgs ruraux. Pour autant, la recherche d'une qualité résidentielle dans les autres communes de taille intermédiaire ne saurait être négligée. Pour celles et ceux qui sont ancrés sur notre territoire et celles et ceux qui souhaitent s'y installer, nous devons déployer une politique qui agisse dès aujourd'hui sur l'habitat indigne et les passoires énergétiques, tout en proposant de nouveaux programmes de logements adaptés aux évolutions des modes de vie : ménages recomposés, néorurbains, télétravail... La qualité résidentielle pour tous, partout sur le territoire, reposera sur la poursuite de nos actions, en étroite relation avec les communes.



LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Lutter contre l'habitat indigne
- ▶ Poursuivre la mise en place d'OPAH
- ▶ Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments, notamment dans le cadre des projets de renouvellement urbain
- ▶ Disposer d'un référentiel des tiers lieux publics et privés

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Engager la révision du PLHi
- ▶ Mieux identifier le potentiel de qualité de résidence temporaire ou secondaire
- ▶ Actualiser le schéma des aires d'accueil des gens du voyage

✓ Préserver un environnement et un cadre de vie de qualité

Le caractère accessible et accueillant de notre territoire ne peut être envisagé sans reposer sur des actions concrètes : résoudre les points noirs routiers où les poids lourds côtoient les passants, construire avec une qualité architecturale cohérente avec le paysage, multiplier parcs et jardins aux abords des habitations, favoriser l'accès aux équipements sportifs ou culturels. Les réponses aux besoins en matière de déplacements comme d'habitat doivent converger vers une limitation de la consommation foncière pour préserver nos espaces naturels et répondre à une exigence évidente de sobriété.

Nous devons pour cela nous appuyer sur les documents de planification existants - plan local d'urbanisme intercommunal, règlement local de publicité intercommunal - et les faire vivre comme des véritables

projets de vivre ensemble au-delà de leur caractère prescriptif. L'association étroite avec les communes, qu'il s'agisse d'aménagement d'espaces publics, de passerelles ou de projets urbains, doit se poursuivre.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Réviser le PLUi
- ▶ Adopter le RLPi
- ▶ Poursuivre notre action sur les espaces publics et les projets urbains

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Améliorer l'accessibilité et la sécurité routière, en lien avec le Département des Yvelines et l'Etat le cas échéant
- ▶ Définir une charte pour intégrer une haute qualité architecturale et patrimoniale dans les projets



TRAM 13
38 500 voyageurs
prévisionnels quotidiens



UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET ENGAGÉ



NOS MISSIONS

La solidarité et l'engagement ne constituent pas des « compétences », mais sont inhérents à l'ensemble des politiques publiques portées par la Communauté urbaine, en vertu du principe de subsidiarité, qui est à l'origine de la création des intercommunalités.

L'humain doit être au cœur de notre action et l'est d'autant plus au travers de certaines missions qui relèvent de nos prérogatives, telles que la politique de la ville ou l'action culturelle et sportive.

Par ailleurs, les grands enjeux environnementaux, sanitaires ou sociétaux, accentués ces dernières années, ont amené l'Etat à consacrer l'intercommunalité comme l'échelle la plus pertinente pour assurer des missions de coordination et d'animation territoriales. Aux côtés des communes, du Département des Yvelines, de la Région Ile-de-France et des acteurs socio-économiques et associatifs, la Communauté urbaine joue un rôle pour porter des politiques structurantes à l'échelle du bassin de vie.

NOTRE AMBITION : MIEUX VIVRE ENSEMBLE ET PROTÉGER NOS RESSOURCES POUR DEMAIN

Le territoire accueille aujourd'hui plus de 410 000 habitants, sans compter celles et ceux qui habitent ailleurs mais le pratiquent au quotidien dans le cadre de leur activité professionnelle ou plus ponctuellement pour les loisirs. Il bénéficie d'une dynamique démographique portée par sa jeunesse. Comme partout en France, la part des seniors tend à augmenter au fil des années ; ils sont toutefois de plus en plus actifs et viennent ici rechercher une véritable qualité de vie.

Permettre aux uns et aux autres de vivre sur un territoire riche de diversités, à la fois démographique, culturelle et géographique, est non seulement un enjeu mais un défi qu'il appartient à la Communauté urbaine de relever pour éviter de creuser les inégalités et d'épuiser les ressources locales. Notre capacité à assurer un rôle d'ensemblier des actions et initiatives est déterminante pour mieux vivre ensemble et protéger nos ressources pour demain.

✓ Une ambition environnementale et écologique

Deux tiers de notre territoire sont constitués d'espaces naturels et agricoles. Ils représentent autant d'hectares qui doivent être préservés alors même que s'intensifie le développement urbain. Il convient de réaffirmer notre engagement pour protéger nos forêts, notre biodiversité, nos champs, nos berges. Ils constituent les poumons du territoire mais aussi le grenier alimentaire de milliers de personnes, dont la production par la transformation appelle à être davantage valorisée. Si les responsabilités qui nous incombent en matière d'espaces publics, de logement, de développement économique nous obligent, les enjeux de la transition écologique doivent être parfaitement appréhendés dans nos décisions d'aujourd'hui qui impacteront demain.

La Communauté urbaine a déjà un rôle fort à travers le portage du PCAET, du CRTE ou encore le développement de l'économie circulaire. L'ambition de préserver nos ressources doit nous guider pleinement, aujourd'hui et dans les années à venir.

✓ Une ambition de coopération autour des politiques de solidarité

Une vigilance et une proactivité sont nécessaires dans l'accompagnement et la coopération avec les collectivités et l'Etat en charge des principales compétences de solidarité auprès des populations comme des territoires. Qu'il s'agisse des questions de santé, d'emploi, d'éducation, nous œuvrons collectivement à un quotidien et un avenir moins marqués par les inégalités et plus attentifs à celles et ceux qui sont dans le besoin.

La Communauté urbaine n'ambitionne pas de faire à la place de. Elle doit toutefois affirmer sa place, celle qui lui est donnée par l'Etat en lui confiant le portage et l'animation de nombre de dispositifs visant à réduire les inégalités sociales ou encore la précarité énergétique. Elle doit aussi s'organiser pour mettre à disposition ses ressources et son ingénierie au service des collectivités locales qui portent des politiques de cohésion sociale : communes, Département des Yvelines, Région Ile-de-France doivent pouvoir compter sur l'appui local de la Communauté urbaine pour déployer leur action. La Communauté urbaine doit enfin être un repère pour toutes les parties prenantes, publiques comme privées, qui œuvrent pour un territoire plus équilibré et plus juste.

LES PRINCIPALES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

▶ EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉS

- ▶ Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale
- ▶ Lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores
- ▶ Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ▶ Contrat de relance et de transition écologique – CRTE
- ▶ Plan climat-air-énergie territorial – PCAET



DÉVELOPPEMENT URBAIN

7 projets de renouvellement urbain
dont 4 cités éducatives

43 000 habitants concernés



RELANCE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE

230 projets inscrits en 2021



PLAN CLIMAT AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL adopté en 2020

Objectif : -36% de consommation énergétique du territoire à 2050



LES GRANDS ENJEUX

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ▶ La mise en synergie des pouvoirs publics pour la réduction des inégalités
- ▶ La lutte contre la précarité énergétique
- ▶ La production agricole locale comme grenier alimentaire
- ▶ La préservation des espaces naturels et de la biodiversité
- ▶ La sobriété foncière et la lutte contre l'artificialisation des sols
- ▶ L'équité d'accès à la santé, à l'éducation, à la formation



**“En France,
1 ménage sur 5
est en situation
de précarité
énergétique”**

LA FEUILLE DE ROUTE : OBJECTIFS ET ACTIONS

✓ Intensifier nos actions de solidarité sur nos politiques publiques

La Communauté urbaine est engagée dans nombre de dispositifs de solidarité qui relèvent de ses responsabilités et sur lesquels elle a pleinement la main pour agir : cités éducatives, sept projets de renouvellement urbain, cités de l'emploi, fonds de concours aux communes de moins de 5 000 habitants, politiques tarifaires au sein de nos équipements ou encore subventions annuelles aux associations du territoire. Ces actions qui s'intensifient et se multiplient supposent de s'adapter aux besoins qui doivent être mieux observés et anticipés afin de limiter le décrochage de certaines populations ou de certains quartiers.

La Communauté urbaine a vocation à rester en veille des actions et projets portés par d'autres collectivités ou par l'État et ses opérateurs, en participant à la définition des projets ou en les accompagnant dans leur mise en œuvre dans une logique de mise en synergie des forces et moyens déployés sur notre territoire. Notre action est complémentaire de la leur et les ressources que nous pouvons mettre à disposition doivent contribuer à une meilleure efficacité collective.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Soutenir les projets et initiatives contribuant au mieux vivre ensemble par nos politiques de soutien financier aux communes et aux associations
- ▶ Poursuivre les projets mis en œuvre dans le cadre de la politique de la ville
- ▶ Finaliser les politiques tarifaires solidaires dans nos équipements sportifs et culturels
- ▶ Poursuivre l'action du service local de maîtrise de l'énergie pour accompagner les foyers en situation de précarité énergétique
- ▶ Harmoniser et partager les analyses des besoins sociaux des communes à l'échelle communautaire

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Affirmer la place de la Communauté urbaine dans les instances de dialogue et de coopération entre collectivités locales, État et opérateurs.

✓ Faire de la Communauté urbaine un territoire de rencontres

Notre vaste territoire et ses richesses méritent de bénéficier équitablement à tous. Entre la métropole parisienne et la Normandie, au gré des paysages naturels, au travers des bourgs, des villes et des équipements qu'ils ont à offrir aux habitants comme aux personnes de passage, notre territoire est celui des rencontres : des lieux, des temps et des individus.

Pour le bien-vivre de tous, nous pouvons nous appuyer sur la capacité créative de nos bourgs comme de nos quartiers ; nous avons à valoriser notre patrimoine et le mettre en partage ; nous devons consacrer la culture et le sport comme vecteur central des liens entre habitants ; nous devons réconcilier les projets professionnels et les projets résidentiels.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Promouvoir les initiatives créatives qui dynamisent les bourgs et villes centres
- ▶ Réaffirmer et soutenir nos temps de rencontres culturels avec nos festivals
- ▶ Soutenir et valoriser la pratique du sport licencié et l'accueil de grands événements
- ▶ Référencer les lieux d'accueil temporaires pour les professionnels et les artistes de passage (tiers lieux et résidences)

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Actualiser le projet culturel communautaire
- ▶ Finaliser le projet sportif communautaire
- ▶ Travailler, avec les communes et la DRAC*, à un schéma de préservation du patrimoine naturel comme bâti

✓ Protéger nos ressources pour demain

A l'heure des bouleversements climatiques, la Communauté urbaine joue un rôle déterminant dans la veille et l'animation des questions liées à la protection des ressources, de l'environnement et de la transition écologique, au travers notamment de son PCAET, mais aussi de ses engagements dans le CRTE, dans les mesures de notre Plan local d'urbanisme intercommunal, ou même dans notre politique de collecte des déchets avec l'extension des consignes de tri ou de celle du cycle de l'eau avec la protection des champs captants ou encore la réduction des pollutions rejetées dans la Seine.

**“Notre territoire est
celui des rencontres :
des lieux, des temps
et des individus”**

Les actions, si elles sont diffuses, sont toutefois nombreuses. Elles impliquent cependant d'être mieux organisées dans une logique de planification à court, moyen et long terme. La Communauté urbaine souhaite également poursuivre ses actions d'éducation, de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs engagés pour protéger nos ressources locales.

LES ACTIONS POUR AGIR AUJOURD'HUI

- ▶ Amplifier notre action en faveur de la compensation écologique
- ▶ Accompagner, par la mise à disposition d'outils et de ressources, les communes et acteurs devant répondre à l'objectif du Zéro artificialisation nette (ZAN)
- ▶ Finaliser le schéma directeur multi énergie
- ▶ Intensifier nos actions de sensibilisation pour la réduction et la valorisation des déchets
- ▶ Poursuivre notre engagement partenarial avec le Département des Yvelines sur la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE)

LES PROJETS POUR ANTICIPER DEMAIN

- ▶ Travailler sur un plan alimentaire territorial
- ▶ Mettre en place des outils pour mieux suivre et participer aux initiatives et projets de l'État sur notre territoire en faveur de la transition écologique

**“En 2021, la Communauté
urbaine a soutenu
178 associations locales
portant des projets
pour un total de
3,5 millions d'euros
de subventions”**



* Direction régionale des affaires culturelles





Future passerelle de circulations douces reliant Poissy et Carrières-sous-Poissy



PROJET DE TERRITOIRE

Directeur de la publication : Cécile Zammit-Popescu
Rédaction : Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise
Crédits photos : GPS&O • David Darrault "La Seine à vélo" • OTI Terres de Seine
Design graphique : cominoe.com
Impression : Imprimerie Chauveau



Immeuble Autoneum
Rue des Chevries
78410 Aubergenville

► gpseo.fr